

**Allocution de Monsieur Mourad MEDELICI
Président du Conseil constitutionnel
Au troisième Congrès de la CJCA
(Libreville du 7 au 10 mai 2015)**

Messieurs les Présidents,

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'immense plaisir de féliciter la Cour constitutionnelle de votre beau pays, la République gabonaise pour l'organisation du troisième Congrès de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines (CJCA). Le thème choisi « la Cour constitutionnelle et la fonction de régulation » est très judicieux.

Permettez-moi de remercier, très vivement, Madame Marie-Madeleine MBORANTSUO, Présidente de la Cour constitutionnelle de la République gabonaise et les membres de cette honorable Cour, pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé.

J'ai également le plaisir de remercier le Président Théodore HOLO et les membres du Bureau exécutif qui ont honoré leur engagement avec le dynamisme qu'ils ont insufflé à notre Conférence et les efforts qu'ils n'ont pas cessé de déployer durant tout le temps de leur mandat qui vient aujourd'hui à son terme. Effectivement la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines a été très active tout au long des deux dernières années, notamment, à travers un très riche programme d'activités scientifiques, la participation aux réunions et manifestations internationales. L'élargissement de sa composition est un gage de représentativité de la justice constitutionnelle en Afrique.

Mesdames, Messieurs,

La Conférence africaine d'Alger sur « les avancées en matière de droit constitutionnel en Afrique », tenue les 24 et 25 novembre 2014, a été une autre occasion où tous les membres de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines ont montré une disponibilité sans faille. Vous étiez présent en force et vous avez contribué à élever le niveau du débat scientifique avec vos interventions et vos remarques d'une rare pertinence sur le bilan très positif de la justice constitutionnelle de notre Continent. Vous avez été notre partenaire actif et constructif ; merci une autre fois.

Par ailleurs, c'est avec fierté que nous relevons les efforts de la CJCA dans le domaine de la consolidation de la démocratie en Afrique. L'approfondissement du constitutionnalisme et la généralisation des pratiques démocratiques permettent l'épanouissement des Hommes et le bourgeonnement des initiatives pour le développement économique et social dans une Afrique apaisée et prospère.

Nous nous félicitons de l'accord conclu avec la Commission africaine. A notre sens cet accord est un moyen pour la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de l'UA dans le domaine de l'édification de l'Etat de droit démocratique et la bonne gouvernance avec la participation des citoyens dans la gestion des affaires publiques. Par ce moyen, la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines est désormais un partenaire privilégié pour l'observation des élections, à titre d'exemple, tout comme le statut d'observateur acquit par cet accord.

Mesdames, Messieurs,

C'est avec le même élan que notre Président M. HOLO a envisagé favorablement une démarche en direction de l'Union arabe des Cours et Conseils constitutionnels (UCCCA), qui a tenu son Assemblée générale au Koweït en mars dernier et qui a réagi très positivement à la proposition introduite par l'Algérie, au nom de la CJCA, de bâtir une coopération entre les deux espaces africains et arabes.

Allocution de Monsieur Mourad MEDELICI lors du troisième Congrès de la CJCA

Notre Assemblée générale saura, j'en suis persuadé, donner les encouragements nécessaires afin que soit préparé et soumis, aux Assemblées générales des deux espaces, un accord qui sera préalablement finalisé par les présidents en exercice.

Notre Conseil se propose, à cet effet, d'entamer la rédaction d'un draft et de le soumettre aux responsables concernés.